

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 577

du 20 octobre 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	8
COMMISSION APPEL.....	10
COMMISSION ARBITRES	12
COMMISSION DELEGATIONS	15
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	17
COMMISSION FEMININES	19
COMMISSION F.M.I.....	21
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	22
COMMISSION FUTSAL	23
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	25
COMMISSION SPORTIVE	29
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	32
COMMISSION TECHNIQUE.....	33

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



COMITE DE DIRECTION

Réunion du jeudi 13 octobre 2022 Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD – BUOSI – CHASSIGNEU -CICERON – COCHARD – IS-SARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - NASRI - TRUWANT - SOZET - VACHETTA

Excusés : MM. BOURGEOIS - DA CUNHA VELOSO – HESNI - SCELLIER

Assistent : Mme BELOT – M. SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 1^{er} septembre 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Devoir de réserve
4. Etude des vœux
5. Présentation des comptes
6. Questions diverses

Séance ouverte à 18H30

Avant de débiter le Comité le président donne la parole à Jean Marc Boulord qui souhaite exprimer ses sincères remerciements aux membres présents qui lui ont manifesté tout leur soutien suite au décès de son petit-fils.

1 - Approbation du PV du Comité de Direction du 1er septembre 2022

Il n'y a pas d'observations

Le PV est approuvé à l'unanimité

2–Courriers et Informations Diverses

Courriers :

- Carte de remerciements de la famille de Aline Blanc suite au décès de sa maman.
- Carte de remerciements de la famille de Bernard Buosi suite au décès de sa belle mère
- Le Président informe du décès de M. J. Baptiste Dalmasso, 94 ans, premier président de la commission féminines en Isère.
- Courrier du FC Vareze, mécontent de sa poule en u10-u11, la commission sportive a déjà apporté une solution à ce club.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

- Candidatures
 - o pour la commission de délégation, les candidats ont été contactés par la commission. En attente de décision.
 - o Pour la commission féminines : Carin Julien. Transmis à la commission féminines
 - o De M. El Rhaffari Reda pour être Délégué de Ligue saison 2023-2024 sera traitée en fin de saison .
- Courrier de la commission de règlements concernant le criterium U13. Sera traité au moment des vœux.
- Courrier du Président de Domène demandant un vote pour réorganiser le tableau des montées et descentes pour la saison prochaine, réponse apportée par le Président de la commission sportive lui indiquant que cela a déjà été fait lors de la dernière Assemblée Générale.
- Courrier de M. Saint Albin suite à un problème de remplacement d'arbitrage. Le Président lui indique que c'était un match dans le Rhône, et que c'est à ce district de traiter cette demande. Voir s'il est possible d'au moins le comptabiliser en désignation (sans paiement).
- Courrier de Seyssins à la Ligue concernant la pénurie de carburant, le Président de la Laura lui a répondu
- Candidature de St Marcellin pour la finale des coupes de juin 2023. Sera traitée en mi saison.

Informations du Président

Rappel réunion PEF

- Une réunion est programmée en basse Isère le 14 novembre, nous sommes toujours en attente d'une salle. La 1^{ère} réunion prévue le 10 octobre sur Bièvre Valloire a été reportée au 24 octobre à Primarette.
- Le Président informe avoir été contacté par un président de club concernant les reports de matchs de la 1^{ère} journée dans le cadre de l'accord pour les D3. Cette journée a été reportée le 1^{er} jour des vacances scolaires et il n'aura probablement pas l'effectif ce jour là alors qu'il l'avait en 1^{ère} journée. Le sujet porte à discussions, la commission sportive est chargée de trouver des solutions si nécessaire.

Assemblée Générale de la ligue le 26 novembre

Le Président fait un tour de table et liste les délégataires pour cette AG

3 – Devoir de Réserve

Le Président rappelle aux membres du Comité les règles de base :

Les membres du Comité de Direction et des commissions sont astreints à la discrétion totale sur leurs travaux et, pour les commissions à caractère juridique, sur leurs délibérations (commissions des règlements, de discipline et d'appel). Ils doivent respecter les règles de déontologie vis-à-vis des clubs du District et ainsi s'abstenir de tous propos verbaux ou écrits contraires à la politique mise en place par le District.

Aucun membre du comité de direction n'est autorisé à communiquer des renseignements décidés en comité ou Bureau avant leur parution sur PV

Il rappelle que tous doivent respecter ces règles sous peine de sanctions.

Intervention de M. Vachetta qui souhaite que ces règles soient également appliquées entre membres de commissions suite à certaines dérives.

Le Président informe que si des membres de commissions sortent du droit chemin, le Comité de Direction saura prendre les mesures adéquates. Il n'est pas acceptable que certaines personnes s'autorisent à en dénigrer d'autres



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

quelle que soit leur position au niveau du football aussi bien départemental que régional et même national.

Proposition est faite pour que ces personnes soient reçues par le Président du District avec leur Président de commission respectif afin d'être entendues.

4- Etude des vœux

Laurent Mazzoleni présente les vœux qui seront soumis au vote à la prochaine Assemblée :

Vœux du DISTRICT

- Règlements Généraux du District

Art 21 : voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Art 24 : Voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Avis du Comite :favorable à l'Unanimité

Art 62-1 Match de coupe

Voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Avis du Comite :favorable à la Majorité

Art 62-2-3 Recidive club

Voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Avis du Comite :favorable à la Majorité

- Règlements des Championnats de Jeunes

Voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Avis du Comite :favorable à l'Unanimité

- Règlements du Foot Féminin

Art 3-3: voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Vœux des CLUBS : voir Parution sur PV Spécial Assemblée Générale

Vœux de Corbelin

Vœux N° 1 : Frais d'arbitrage

Vœux N° 2 : Droits à l'image

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Vœu de Manival : uniformiser les plages horaires officielles seniors entre la Ligue et le District

Avis favorable du Comité

Vœux du GUC

Vœux N° 1 : Amélioration des conditions d'arbitrage du foot féminin

Vœux N° 2 : Amélioration de l'encadrement en D1 F

Vœu de Seyssins : Bonus Malus - barème des sanctions

Avis défavorable du Comité mais ouverture d'un groupe de réflexion

5- Présentation des comptes

Fabien CICERON, trésorier présente le bilan 2021-2022. Documents publiés sur le prochain PV spécial AG

Il demande au Comité d'affecter le résultat aux fonds associatif : favorable à l'unanimité

6- Questions et interventions diverses

- Question du club d'Artas en regard de la pénurie de carburant.

Le Président rappelle qu'une décision sera prise dès lors que nous aurons des instructions de la Ligue ou FFF, pour l'instant nous maintenons les rencontres.

- Question de T. Truwant sur l'organisation du travail des salariés en cas de pénurie et incapacité de déplacement. Télétravail peut être envisagé.
- Question de R. Nasri sur la mesure adoptée visant à dissuader les clubs de retarder les règlements des arbitres (notamment chez les jeunes). Comment la mesure s'applique t - elle ? Est-elle vraiment dissuasive ?

Le Président réexplique la procédure mais en effet cela ne change pas le fait que certains clubs ne payent pas les arbitres sur le terrain.

Un débat s'ouvre autour de ce problème.

Il est alors décidé que la mise en place de l'amende de 15€ au club se fera dès réception du mail de non-paiement de la part de l'arbitre et ce dès le 1^{er} novembre 2022.

Décision unanime.

- Intervention de R. Nasri :

Après concertation avec un panel représentatif de l'arbitrage isérois (arbitres D1 à D4) nous vous soumettons la proposition suivante :

- Les arbitres jeunes officiant le samedi et devant respecter des critères prédéfinis nous les intégrerons dans les rencontres du dimanche en tant qu'arbitre assistant D1.
- Les critères seront les suivants : être majeurs et sur la seule base du volontariat.
- Il va de soi que ces mêmes arbitres devront au préalable être dispensés par une formation théorique et pratique (estimée à 1/2 journée) pour être opérationnels de suite. Cette dernière sera dispensée par des formateurs accompagnés par des membres de la CDA (La CDA proposera des formateurs, à défaut nous avons des noms à vous soumettre). La formation pourra se faire sur les installations de Sassenage où un club hôte du Nord Isère.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

- Les arbitres seront composés de trio : un arbitre D1, un arbitre assistant confirmé (qui aura l'entière responsabilité de la gestion des bancs, des changements etc.) et un arbitre jeune majeur (18 à 22 ans).
- Les jeunes arbitres seront pris en charge par les 2 arbitres d'expérience et un suivi (tutorat) et un accompagnement devra être établi à mi-saison. Cet accompagnement aura un double effet : permettre aux jeunes d'arriver plus vite sur des rencontres adultes, emmagasiner de l'expérience auprès d'arbitres confirmés et pouvoir lui laisser un choix essentiel pour la suite de sa carrière : soit devenir arbitre de centre, soit poursuivre en tant qu'arbitre assistant.
- Ces suivis permettront sans nul doute de pérenniser le jeune arbitre car il aura un soutien moral et une présence physique, des éléments déterminants qu'il ne peut actuellement obtenir faute de moyens.
- L'autre aspect positif à mettre en avant est que ces arbitres arriveront en fin d'année et notamment sur les phases finales de Coupe de l'Isère en ayant fait leurs armes en D1 contrairement aux dernières années où l'on se retrouvait avec des arbitres jeunes sans expérience.

Une longue discussion se fait autour de cette proposition en tenant compte de l'effectif réel des arbitres à ce jour, de leurs desiderata, de leurs catégories, tenant compte aussi des indisponibilités fréquentes, de l'obligation de couvrir des matchs de Ligue etc....

Il est mis à jour l'évidence qu'à ce jour ce fonctionnement n'est pas applicable sans appauvrir la D4.

L'idée reste pour autant retenue par le Comité qui décide de refaire le point le 14 novembre, dès que toutes les catégories D1-D2-D3-D4 et D1 Féminines seront couvertes, le District repassera à 3 arbitres en D1.

Décision unanime.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction

Fin de séance 23h15

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 octobre 2022

Procès-Verbal N° 577

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances
à la famille de **Monsieur DALMASSO Jean Baptiste** (Ancien membre du Comité de Direction et Ancien
Président de Commission Féminines).

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 14 au 16 Octobre 2022

CHARVIEU 2	D2
PIERRE CHATEL	D5
POLIENAS	FEMA8
FUTSALL DES GEANTS 2	FUTD1
MURETTE	CP FEMA11

NON SAISI DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 15 et 16 octobre 2022

VILLENEUVE	U13N2
FUTSAL PONT DE CLAIX 2	FUTD2
CHAMPAGNIER 2	CPSENTA8
FF ECHIROLLES	U13N3
ESPOIR FUTSAL 38	FUTD1
FUT GRAND LEMPS 38	FUTD2

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 8 octobre 2022

MISTRAL GRENOBLE	U13N2
2 ROCHERS 2	U13N2
VOREPPE	U13N2
RACHAIS 3	U13N3
ECHIROLLES 5	U13N3
VOREPPE 2	U13N2
GP ARTAS CHARANT OND 3	U13N3

ERRATUM PV 576

NON SAISI DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 8 octobre 2022

REVENTIN 2	U13N2
REVENTIN 3	U13N3
REVENTIN 3 4	U13N3

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Inter-



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

net du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le

31 Octobre 2022

523821 USVO GRENOBLE
532966 MEYRIE FC
533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
536496 ECHIROLLES SURIEUX
539465 MISTRAL FC
549667 ENTENTE BAS BUGEY RHONE

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
550854 PONT DE CLAIX FC
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS
581459 CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
615032 METROPOLITAINS FC

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

Mardi 18 octobre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°577

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, BONNARD Christophe, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck, EL RHAFARI Reda, MAZZOLENI Laurent.

Excusé(e)s: PION Christophe, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, FERNANDES Carlos, REMLI Amar.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

ST MARCELLIN : Appel réglementaire

FASSON: Appel réglementaire

REVENTIN: Appel réglementaire

VERSOUD : Suite à votre mail du jeudi 13 octobre 2022 concernant votre demande de remplacement de la personne convoquée pour l'audition du mardi 18 octobre 2022 à 18h30, nous vous donnons notre accord pour la personne citée dans votre courrier. Confirmation vous a été faite par mail sur la boîte mail officielle du club.

PAYS D'ALLEVARD : Courrier en date du jeudi 13 octobre 2022 nous informant de l'absence d'une personne convoquée pour l'audition du mardi 18 octobre 2022 à 18h30. Nous prenons note de votre courrier, et, sommes en attente du justificatif d'absence qui doit nous être fourni par vos soins le soir de l'audition.

APPELS REGLEMENTAIRES

Dossier 22-23-005R : club de ST MARCELLIN, match senior, D2, poule C, ST MARCELLIN 2 / SEYSSINET 3, du 9 octobre 2022.

Appel du club de ST MARCELLIN en date du jeudi 13 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale F.M.I, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022

Appel portant sur : « amende de 75 euros du PV n° 576 pour l'oubli de notre envoi de FMI pour le match de nos séniors 2, D2, poule C contre SEYSSINET 3 ».

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 8 novembre 2022 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Dossier 22-23-006R : club de FASSON, commission départementale des règlements

Appel du club de FASSON en date du vendredi 14 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Appel portant sur : « Je n'ai malheureusement pas eu de notification pour la mise à jour de la trésorerie ».

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 8 novembre 2022 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Dossier 22-23-007R : club de REVENTIN, secrétariat administratif trésorerie district

Appel du club de REVENTIN en date du lundi 17 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale secrétariat administratif trésorerie district, lors de sa réunion du mardi 11 octobre 2022, parues au PV n° 576, du jeudi 13 octobre 2022

Appel portant sur : « Je n'ai pas informé les résultats du match U13 niveau 2 et U13 niveau 3 du samedi 8 octobre ».

Appel recevable

L'audition aura lieu le mardi 8 novembre 2022 à 20h00. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Le président de séance
MONTMAYEUR Marc

La secrétaire de séance
BLANC Aline

COMMISSION ARBITRES

MARDI 18 OCTOBRE-2022 à 18h30

Procès-Verbal N°577

Président SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CHARLES Jacques, VAGNEUX Luc, CARRATERO Christophe

Excusés : LALO Aboubakar THEVENIN Cyril

Stage de rattrapage des arbitres

Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.

Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS

AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

CAP LIGUE

Date de la Formation mi-janvier 2023 (date et jour à définir par la Ligue)

La CDA choisit les candidats qu'elle présente en fonction de la préparation et peut difficilement présenter comme candidat Ligue, un arbitre qui n'arbitre pas dans ses propres compétitions. La CDA ne peut cependant pas observer pendant la période d'indisponibilité et d'autant plus que celui-ci ne sera pas préparé au mieux en cas de réussite à la théorie et au test physique de la Ligue.

Candidatures Cap-Ligue :

SENIORS : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre

JEUNES ARBITRES : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

La CDA souhaite la bienvenue aux arbitres de ligue suivants pour leur aide pour la formation et observations dans notre district merci à eux pour leur implication

DECOSTER Alexandre – REAL Fabien

RAPPEL DES DATES FIA (FORMATIONS INITIALES ARBITRES)

19, 26/11 et 03/12/2022 (Lieu à Définir). FMI et Formation Administrative le 10/12/2022 (lieu District).

14 , 21 ,28 /01/2023 Lieu District. FMI et Formation Administrative le 04/02/2023

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES

La prochaine formation d'Arbitres Auxiliaires aura lieu le Samedi 29 Octobre 2022

Lieu : *District de l'Isère à Sassenage.*

Horaire : **8h30 à 12h30**

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
BLAS TRINIDAD	FABIEN	ST PAUL DE VARCES
GOKSEL	SELCUK	THODURE
LACROIX	JEAN PHILIPPE	EYZIN ST SORLIN
BOUCHARD	LOIC	EYZIN ST SORLIN
MEBAOUDJ	HICHEM	CLAIX F.
MAINTENANT	REGIS	OYEU AS
RUELLAND	GALLIG	SEYSSINS FC
COMPARATO	DAVID	SEYSSINS FC
BILLON GRAND	BAPTISTE	MIRIBEL LES ECHELLES
CAPELLI	ALEXANDRE	MIRIBEL LES ECHELLES
CHORON	LEA	MIRIBEL LES ECHELLES
HOCQUET	MARJOLAINE	MIRIBEL LES ECHELLES
HOCQUET	RAPHAEL	MIRIBEL LES ECHELLES
HOCQUET	BENJAMIN	MIRIBEL LES ECHELLES

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

OBSERVATIONS

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

Suite à la dernière FIA il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour le démarrage de l'arbitrage. Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA. Obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

DESIGNATIONS :

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux designateurs pour des problèmes récurrents, vous devez mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant** ; merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 15 ET 16 OCTOBRE 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D1 POULE A	FC2A	JARRIE CHAMP	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE A	PAYS ALLEVARD	DOMENE 2	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB DE DOMENE
SENIORS D4 POULE B	SASSENAGE 3	LA SURE 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS

WEEK END DU 22 ET 23 OCTOBRE 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
FEMININE A 11 D1	FC MOIRANS	FC SUD ISERE	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE MOIRANS
U17 D1	FC2A	DOMARIN	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
U20 D1	SEYSSINS	BOURGOIN	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE SEYSSINS
SENIORS D1 POULE A	SEYSSINS	FC2A	SOUDANI HAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MARTIN D'HERES	RIVES	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VEZERONCE	RUY MONTCEAU	BOULORD JM BEJUIT ANDRE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE E	CREMIEU	UNION NORD ISERE 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE E	ESTRABLIN 2	CVL38 2	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 18 Octobre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 577

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur
Excusé : J.P Bert

REUNION DEBUT DE SAISON

La réunion début de saison de la catégorie **U17 D1** se tiendra au District de l'Isère
le lundi 31 Octobre à 19h15.

Présence obligatoire de l'éducateur de l'équipe et du Président

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS D'ALLE-
VARD ; USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 577 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Artas ; Ascol ; Asieg ; Balmes.NI ; Batie.Montgascon ; Beauvoir ; Bouchage.Passins ; Cessieu ; Chabons ; Charvieu ; Claix ; Corbelin ; Crémieu ; Deux.Rochers ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Goncelin ; Jarrie.Champ ; La.Batie .
Divisin ; La.Cote ; St.André ; La.Murette ; La.Sure ; LCA.Foot.38 ; Liers ; Manival ; Miribel ; ND.de ; Mesage ; Pays.Voironnais ; Poisat ; Pont.de Claix ; Rives ; Ruy Montceau ; St Martin d'Uriage ; Sassenage ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ; St Geoires en Valdaine ; St Joseph de Rivière ; St Marcellin ; St Paul de Varcès ; St Simeon de Bressieux ; Sud Isère ; Tignieu ; Tullins ; Unifoot ; Vallée de la Gresse ; Varèze ; VerSau ; Vezeronce ; Villefontaine ; Vinay ; Vourey sport

Listes reçues mais non validées

Crolles ; Lauzes ; Oyeu ; Tunisiens SMH ; Vallée du Guiers

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 18 octobre 2022

Procès-verbal n ° 577

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat - Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P** :

Catégorie Niveau et Poule **Merci**



F C La Rochette : Mail du 18 octobre

AMS Polienas mail du 15/10/2022

Mr Fernandes Jeremy (Voreppe) mail du 17 octobre : il faut passer par la boîte officielle du club

Mr Commandeur Adrien (Bourgoin) mail du 17 octobre : il faut passer par la boîte officielle du club

COURRIERS : G A P S, VOREPPE, GT N T S C, BOURGOIN, AMS POLIENAS ; CHARTREUSE GUIERS ; US LA MURETTE ; AIX, LA MOTTE SERVOLEX, PAYS D'ALLEVARD, ST QUENTIN FALLAVIER ; La ROCHETTE

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

ST QUENTIN FALLAVIER

Votre joueuse U 16 peut jouer

- 1 en U 15 G
- 2 en U 18 F
- 3 en seniors F, avec autorisation médecin fédéral

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Courriers modification d'horaire : les modifications diverses reçues par mail ont pour la semaine dernière une fois encore exceptionnellement été traitées (sous réserve de l'accord reçu des 2 clubs) pour la suite toutes vos modifications sont à effectuer exclusivement via footclubs

Demande non traitées suite réception Hors délais :

- **Voreppe** : mail du 17 octobre pour changement de lieu, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59
- **Bourgoin** : mail du 17 octobre pour changement Horaire, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59, de plus pour jouer le samedi matin il vous faut l'accord du club adverse
- **Groupement Avant Pays Savoyard** : mail du 17 octobre pour précision de lieu et heure, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59

FEUILLE PLATEAUX U 11F/U12F RECUES

Pays Allevard ; Motte Servolex ; US Reventin

CHALLENGE U13 F

Gf Nivolais-Tour st clair : engagement de 2 équipes (néanmoins une seule équipe sera qualifiable pour la phase départementale)

CHAMPIONNAT U15 F

Aix Football Club : demande engagement équipe supplémentaire pour la seconde phase

Réponse votre équipe sera prise en compte pour la seconde phase et de plus participera à la coupe

ECHIROLLES : Feuilles de match non reçue suite à problème FMI :

Poule F J 1 : ECHIROLLES 1/ECHIROLLES 2

NOTRE DAME DE MESSAGE : Feuilles de match non reçue suite à problème FMI :

Poule F J 2 : NOTRE DAME DE MESSAGE /ECHIROLLES 1

Date de rencontres reprogrammées

• Poule B

J1 : CHARTREUSE GUIERS – BARBERAZ le 29 Octobre

J 2 : EYBENS – BARBERAZ le 12 Novembre

J 3 : CHAMBERY – CHARTREUSE GUIERS le 12 Novembre

• Poule D

J 1 : GT A C N D – BOURGOIN 2 le 12 Novembre

CHAMPIONNAT U18 A 11

La 2e phase débutera le 4 décembre en matchs Aller / Retour

La 1e phase et la 2e phase seront additionnées pour **définir le classement final**

COUPE U15 F

Le tirage effectué ce soir par Mr Mallet responsable FMI sera consultable sur le site en fin de semaine date des rencontres le samedi 19 novembre

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 18 Octobre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 577

Président : M. Mallet

Présents : JM Boulord ; M Montmayeur

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même**. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 18 octobre 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 577

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

17. Ville de Grenoble, terrains : noté (indisponibilité Bachelard le 24/10/2022).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022). La liste sera prochainement mise à jour (dernière mise à jour du 10/11/2021).

Liste des correspondants des nouvelles équipes : voir PV 576, réunion du 11/10/2022.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

INFORMATIONS AUX CLUBS

Bon Nike FFF : certains clubs n'ont toujours pas utilisé leur bon d'achat (350 €).



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

FOOT à 11

Le championnat à 11 est momentanément suspendu tant qu'un nombre minimum d'équipes n'est pas suffisant (5). Équipes préengagées : Air Liquide, ASPTT 1 La Poste (foot à 8), ASPTT 2 ST, CEA Grenoble (foot à 8), GEM (attente affiliation), GSE.

ASGG : attente complément d'informations.

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches à jouer semaine du 31/10 au 03/11/2022.

T01. Fasson (D1) – Vallée de la Gresse 4 (D2).

T01. Goncelin (D2) – Ver Sau 3 (D2).

T01. ASPTT 1 La Poste (D2) – Saint-Martin d'Hères (D1).

T01, si match non joué semaine du 10-13/10/2022.
Champagnier Brié 2 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2).

T01, si match non joué semaine du 10-13/10/2022.
Vallée de la Gresse 3 (D2) – Jarrie-Champ (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8. D1

Match à jouer 24/10/2022.

Rectificatif J02. Métropolitains – Billeu 2.

Changement terrain : Lundi 24/10/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/10/2022.

J02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

J02. Saint-Martin d'Hères – Eybens 2.

J02. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Jarrie-Champ.

J02. Exempt : Rachais 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8. D2

Matches à jouer semaine du 24 au 27/10/2022.

Poule A, J02. Villard-Bonnot 2 – Deux Rochers 4.

Poule A, J02. Vallée de la Gresse 4 – Fontaine Les Îles.

Poule A, J02. Ver Sau 3 – CEA Grenoble.

Poule A, J02. Exempt : Rachais 3.

Poule B, J02. Goncelin – Tunisiens 2.

Poule B, J02. Saint-Paul-de-Varces – Villard-Bonnot 1.

Poule B, J02. Champagnier Brié 2 – Poisat.

Poule B, J02. ASPTT 1 La Poste – Vallée de la Gresse 3.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 OCTOBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°577

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Futsal Grand Lemps 38 : Lu et noté.

Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

Futsal Picasso : Lu et noté.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

URGENT :

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 41 (du 11/10/22 au 16/10/22).

INFO:

Le retrait du Club de l'Académie des Collines pour cette saison modifie le calendrier D2. Un nouveau calendrier paraîtra dans la semaine mais la date de la première journée ne change pas.

Assurez-vous que vos gymnases soient bien homologués par la Commission des Terrains pour la saison 2022/23.

Si ce n'est pas le cas ou que vous n'êtes pas sûrs, merci de prendre contact avec votre mairie et avec Guy CHASSI-GNEU (Président de la Commission au 04.76.26.82.95 ou terrains@isere.fff.fr).

Championnat Futsal 2022/2023:

D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Reporté.

D2 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Grand Lemps 38 / Mistral Grenoble FC 2 : Le samedi 05/11/22 à 19h30 (Salle polyvalente La Grange, route des plaines, Le Grand Lemps).

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Futsal Picasso / Futsal Voreppe 1 : Le vendredi 21/10/22 à 20h45 (gymnase Picasso, Echirolles)

Futsal des Géants 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le mercredi 19/10/22 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Pays vironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

Arbre de Vie / Espoir Futsal 38 : Date à définir (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

D2 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Exempt / Futsal Grand Lemps 38.

Futsal Voreppe 2 / Mistral Grenoble FC 2 :

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 :

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsal des Géants 2 : Le samedi 12/11/22 à 15h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Futsal Voreppe 1 / Pays vironnais Futsal : Le samedi 12/11/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe)

Arbre de Vie / Futsal Picasso : le vendredi 11/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Nuxerete Fs 38 2 / Mistral Grenoble FC 1 : Le samedi 12/11/22 à 17h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

D2 : 2° journée :

Futsal Voreppe 2 / Mistral FC 2 : le dimanche 23/10/22 à 20h15 (gymnase Pigneguy, Voreppe)

D2 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Futsal Grand Lemps 38 / Futsal Voreppe 2 : Le samedi 12/11/22 à 19h30 (Salle polyvalente La Grange, route des plaines, Le Grand Lemps).

Futsal Pont de Claix 2 / Exempt.

Mistral Grenoble FC 2 / Union Futsal Martinérois :

Coupe Nationale Futsal:

Qualifiés pour le 3° tour le week-end du 28 et 29/10/22 :

Futsal Grand Lemps (D2) / ALF le samedi 29/10 à 19h30 (Salle polyvalente La Grange, route des plaines, Le Grand Lemps).

Futsal Pont de Claix (R2)

Nuxerete Fs 38 (R2)



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat:

Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Assemblée Générale d'hiver

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu le 19 novembre 2022

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 17 OCTOBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 577

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN.

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT.

Ordre de PRIORITE pour DESIGNER un arbitre

49-3 : «Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel.

Le non respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité».

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Exemple de purge de sanctions pour un joueur U20 sanctionné de 3 matchs fermes avec prise d'effet au 14/03. Le club compte également 3 équipes seniors

PURGE SUSPENSION		20/03	27/03	3/04	10/04	17/04	24/04/	1/05	8/05
Date d'effet : 14/03	Equipe 1	Pas de match	Pas de match	1 ^{er} match	2 ^{ème} match	3 ^{ème} match	reprise		
	Equipe 2	Pas de match	1 ^{er} match	2 ^{ème} match	3 ^{ème} match	reprise			
	Equipe 3	Pas de match	1 ^{er} match	Pas de match	2 ^{ème} match	Forfait d'une équipe : pas pris en compte	Pas de match	3 ^{ème} match	reprise
	Equipe U20	1 ^{er} match	2 ^{ème} match	3 ^{ème} match	reprise				

COURRIERS

SEYSSINS : Le club de SEYSSINS a écrit : « *Nous aimerions avoir un renseignement sur la purge d'une suspension. Un joueur a eu lors du dernier match de la saison une sanction de 8 matches.*

Il ne résigne qu'au bout de la sanction et recommence dans une équipe qui a déjà disputé 8 matches. Si la sanction démarre à la date de la signature, il doit donc faire sa punition.

En aucun cas vous ne devez tenir compte de la date de la signature de la licence. C'est à la date d'effet que démarre la purge de la sanction.

Votre joueur pourra jouer dans l'équipe (les équipes) qui aura (auront) déjà joué (chacune) 8 matchs depuis cette date d'effet de sanction.

Les modalités de purge d'une suspension sont prévues à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. (voir également exemple ci-dessous)

AGNIN : Le Président du club d'AGNIN a écrit par courriel le 17/10/2022 : « *Je me permets de vous contacter. Car nous aimerions si possible récupérer nos 3 points perdu à cause de notre retard de paiement. Mon tout nouveau trésorier n'a pas encore l'habitude de gérer et à envoyer le chèque le 24 septembre de la totalité Ces sa première année. Nous aimerions si possible les récupérer car nous essayons cette année de reconstruire notre club qui depuis le covid à des difficultés sportives et financières.*

REPONSE

Considérant ce qui suit :

- Le P.V n° 573 du 22 septembre 2022
- Le P.V n° 574 du 29 septembre 2022
- Si le chèque avait effectivement été adressé le 24 septembre, vous n'auriez pas été en infraction étant donné que vous aviez jusqu'au 3 octobre pour régulariser votre situation.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

- Le courrier contenant le chèque est daté du 5 octobre 2022, donc hors délai.
- Il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le district ait obligation de respecter les dispositions règlementaires qu'il a édictées, - il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions règlementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance. Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de club tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

INVERSION DE RESULTAT

SASSENAGE 2 / PONT DE CLAIX – U17 - D3 - POULE D

Mail de du club de SASSENAGE confirmant le score : SASSENAGE 1(un) but - PONT DE CLAIX 4 (quatre) buts

TERRAIN SUSPENDU

SEYSSINS / BOURGOIN : U20 – D1- MATCH du 22/10/2022 se jouera au stade du CHEYLAS à 14 h 00 sur terrain synthétique

DOSSIERS OUVERTS PAR LA COMMISSION des REGLEMENTS

N°14 : GPT ARTAS-CHARANTONNAY-CHARANTONNAY – O. NORD-DAUPHINE / U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE : U15 – D1 - POULE B – MATCH du 01/10/2022.

Dossier ouvert pour absence de feuille de match.

Considérant ce qui suit :

- Le P.V. 575 du 6 octobre 2022
- Le P.V. 576 du 13 octobre 2022
- L'absence de réponse au mardi 18 octobre 2022 du club de GPT ARTAS-CHARANTONNAY-CHARANTONNAY – O. NORD-DAUPHINE.

Par ces motifs, la C.R. dit : match perdu par pénalité au club de GPT ARTAS-CHARANTONNAY pour en reporter le bénéfice au club de U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE.

GPT ARTAS-CHARANTONNAY-CHARANTONNAY – O. NORD-DAUPHINE : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVES D'AVANT-MATCH - DOSSIER en ATTENTE

N°12 : ST QUENTIN FALLAVIER / UNIFOOT : U20 – D2 – POULE B – MATCH DU 15/10/2022.

COURRIER D'APRES-MATCH – DOSSIER en ATTENTE

N°13 : ST QUENTIN FALLAVIER / CHEYSSIEU : SENIORS – D3 – POULE D – MATCH DU 16/10/2022.

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°11 : ST MARCELLIN 2 / SEYSSINET 3 : SENIORS – D2 – POULE C – MATCH DU 09/10/2022.

Le club de St MARCELLIN a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) AGASSANT MAXIME licence n° 2543391302 Capitaine du club O. ST MARCELLIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET, pour le motif suivant : des joueurs du club A.C. SEYSSINET PARISET sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain».

Le club de ST MARCELLIN a confirmé sa réserve par courriel le mardi 11/10/2022.

DECISION

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de SEYSSINET,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- L'équipe 1 du club de SEYSSINET a joué une rencontre de Coupe de France la veille, le 8/10/2022 contre LYON LA DUCHERE.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe 2 du club de SEYSSINET, en R3 – POULE G contre PIERRE-LATTE, a eu lieu le 02/10/2022.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOCATION

N°10 : F.C. ALLOBROGES ASAFIA / MANIVAL 2 - SENIORS – D1 – POULE A – MATCH DU 01/10/2022.

Le club de MANIVAL a adressé un courriel ce lundi 10/10/2022: « Le Club de Manival fait évocation de la participation au match cité en objet des joueurs N° 5 Mr ZITI Imrane Licence N° 2545017263 et de Mr 3 ROGGERO Levis Licence N° 2546676555. Ces joueurs étant susceptible d'être suspendu à la date du match suite à une suspension à titre conservatoire, dossier de la Commission Régionale de discipline ; dossier N°38/11 en date de réunion le 28/9/2022»

- La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MANIVAL pour la dire recevable.
- La Commission des Règlements communique au club de **F.C. ALLOBROGES ASAFIA**, une demande d'évocation du club de MANIVAL, sur la participation des joueurs ZITI Imrane, licence n° 2545017263 et ROGGERO Levis, licence n° 254667655, susceptibles d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.
- La Commission des Règlements demande au club de **F.C. ALLOBROGES ASAFIA** de lui faire part de ses observations avant le 17/10/2022, délai de rigueur, ce que le club a fait le 17/10/2022.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- Le courriel du service juridique de la LAuRAFoot adressé au club de F.C.2.A. précisant : « Les joueurs n'étant pas suspendus, ils peuvent librement participer aux compétitions».

Par ce motif :

La Commission des Règlements dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Octobre 2022

523821 USVO GRENOBLE
532966 MEYRIE FC
533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
536496 ECHIROLLES SURIEUX
539465 MISTRAL FC
549667 ENTENTE BAS BUGEY RHONE

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
550854 PONT DE CLAIX FC
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS
581459 CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
615032 METROPOLITAINS FC

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 18 octobre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°577

Président : Michel Vachetta

Présents : Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

U10 / U11

U10/U11: Poule H Cette poule du fait des modifications se retrouve à 10 équipes. Afin de rendre plus attrayant les plateaux, la composition de ceux-ci pour les journées 5, 6, 7, et 8 a été modifiée. Ces modifications seront communiquées par mail aux 10 clubs de cette poule.

U10 : Poule H Les équipes de cette poule sont priées de noter trois modifications à savoir pour la journée N° 5 inverser Domarin et St Maurice l'Exil, pour la journée N°7, inverser Beaurepaire et Vézeronce Huert, et pour la journée N°8 inverser Unifoot et Vézeronce Huert

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

U13

COURRIER

Club de Seyssinet Pariset : Concernant l'intégration des U13 au niveau critérium, il sera fait une stricte application des critères définis pour la montée en critérium.

Challenge Festival National U13 : Organisation du 1° Tour du 5 Novembre :

Rappel de cette organisation : Les équipes retenues pour ce premier tour ont été réparties dans des groupes de 3 équipes.

Chaque équipe dispute un match de 30 minutes contre chacun de ses deux adversaires, match où il est effectué au bout de 15 minutes une pause coaching d'environ 3 minutes pour entre autre les remplacements de joueurs.

La première équipe désignée sur les rencontres est le club où se déroule le plateau.

Ordre des rencontres à respecter.

1° match: Equipe A recevant le plateau contre équipe B.

2° Match équipe B contre équipe C.

3° match : Equipe C contre équipe A recevant le plateau.

L'horaire officiel de démarrage du 1° plateau est 14H00, la durée de celui-ci ne devant pas excéder 2H00. Cependant, il sera possible au club recevant de programmer un plateau à un horaire différent, ceci dans la plage horaire autorisée pour la catégorie U13. Cette programmation pourra se faire par footclubs, ceci pour le premier match, la commission sportive se chargera du restant de la programmation.

Le défi jonglage devra être disputé avant le début du premier match du plateau, ceci par les 3 équipes présentes sur ce plateau

Une feuille de match spécifique pour ces plateaux du challenge festival U13 a été conçue.

Ce document est téléchargeable sur le site du district à la rubrique pratique, puis foot animation, Documents utiles, feuille de plateau challenge National.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

Elle devra être remplie par les dirigeants des 3 équipes dès leur arrivée et servira pour lister les joueurs présents et de reporting du défi jonglage.

Elle devra être adressée au district sous 24 heures sous peine d'amende ou scannée et envoyée sur l'adresse de la commission sportive

Rappel : Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant

Challenge Festival Isère :

Ce challenge concerne toutes les équipes ne participant pas au challenge Festival National.

Toutes les équipes ont été réparties dans différentes poules qui disputent cette compétition en formule échiquier foot sur 4 journées.

Le défi jonglage devra être obligatoirement disputé avant le début des rencontres. La feuille de jonglage doit être documentée complètement, et retournée agrafée à la feuille de match.

Ces deux documents peuvent être scannés sur footclubs, la feuille de défi jonglage étant mise en annexe.

En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, le club recevant sera amendé.

Ce document est téléchargeable sur le site du district à la rubrique pratique, puis foot animation, Documents utiles, feuille de plateau challenge National.

Il est rappelé que ces matchs doivent être précédés de l'épreuve du défi jonglage.

Le club recevant doit fournir la feuille de match imprimée, ainsi que la feuille du défi jonglage à télécharger sur le site du district.

La feuille de match et la feuille du défi jonglage doivent être retournées au district ou scannées.

L'absence de la feuille du défi jonglage fait l'objet d'une amende au club recevant.

MOS3R : Validation de votre 4ème équipe, elle sera prise en compte pour le challenge festival Isère.

ENT FOOT ETANGS : votre équipe participera au challenge festival isère.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Le tirage des coupes Dubois et Dominguez paraîtront sur le site en fin de semaine

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15 A 8

Le championnat a débuté merci à tous

U17

D1 : Le match SEYSSINS / SAINT MARTIN D'HERES est reporté au samedi 29 octobre 2022.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

U20

D1 : La 1° journée initialement reportée au 29 Octobre est décalée au 19 Novembre, la date du 29 Octobre étant réservée au 1° tour de la coupe U20.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS VETERANS

Cs Voreppe : après vérification vous avez engagé une seule équipe vétérans.

Les poules sont déjà constituées de 12 équipes.

Responsable : Gilbert Reppelin

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 28 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

AJA VILLENEUVE 2/FC NOYAREY 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

FC2A 2/US ST PAUL DE VARGES 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

ASIEG 2/FC SEYSSINS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

US ABBAYE 2/USVO 2 à 12h30

Match Cp de l'Isère Seniors

US ABBAYE/CS VOREPPE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

ASGD/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 29 octobre 2022

Match U20 D1

FC2A/USVO à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 30 octobre 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

TURCS DE GRENOBLE/ASJF DOMENE à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 18 octobre 2022

Procès-Verbal N°577

Président : Samuel BOURGEOIS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF1 (discontinu)	17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN
CFF2	6-7 et 9-10 février 2023
CFF3	7 au 10 novembre 2022
CFF4 Projet associatif	7-9 décembre 2022 SASSENAGE
CFF4 Projet sportif éducatif	19-20 janvier 2023 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF4	24 novembre 2022 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF2	30 novembre 2022 SEPTEME
CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023 DOMARIN

Formation CFF3 du 7 au 10 novembre 2022 EYBENS

Session complète

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
ACHOURI MHEIDI	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
AIT IZEM FATIHA	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BALDUCCI NICOLAS	O.C. D'EYBENS
BEAUDET GREGORY	NOYAREY F.C.
BOILARD GLADYS	GUC FOOTBALL FEMININ
BOUDE MELVIN	O.C. D'EYBENS
BOUKHELIFA NORDINE	2 ROCHERS FC
BOUSSANDEL JAWED	SAINT MARTIN D'HERES F. C
CAILLAT JEREMY	VER SAU AS
DELABAERE SIMON	A. S. DU GRESIVAUDAN
DUMONT FLAVIEN	LA TOUR ST CLAIR
GRUJICIC BOJAN	2 ROCHERS FC
HACHANI SAMI	FC ECHIROLLES
HOGARD LUCAS	FC BOURGOIN
JANICHON VALENTIN	MOS3R FOOTBALL CLUB
JOVANOVIC IVAN	O.C. D'EYBENS
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ THOMAS	MOS3R FOOTBALL CLUB

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

MONGELLI EROS
MONGELLI JEAN PAUL
MOULIN-BARASSI THIBAUT
MOREL ARNAUD
NOEL FABRICE JUNIOR
PAMPIGLIONE STEPHANE
RIBEIRO SANDRA
SAADALLAH BACHIR
SCARPA DOMINIQUE
TAIAR YLIES
TELLACHE BOUALEM
TINTI MICKAEL

RACHAIS
RACHAIS
GRENOBLE FOOT 38
U.S. LA MURETTE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
F.C. DU LIERS
A. S. DU GRESIVAUDAN
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
ASIEG
FC LAUZES
TURCS VERPILLIERE
U.S. LA MURETTE

Formation CFF1 du 17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN

Reste 10 places

BEN FREDJ SAMARA
BLEUSE CARLA
BOISSET NICOLAS
BRIZARD LEANE
DELHAUME Sylvain
DE L'EPINE GAETAN
GARDAZ ADRIEN
GIRERD CAMILLE
GRANDPERRIN RODOLPHE
HANNA Romaric
HOURMAN SARAH
JULLIA JIMMY
LAKFIF SABIR
MELO SEBASTIEN
MONIER LUDOVIC
MONTBEL QUENTIN
NUNES CARLY
PAOLI DAMIEN
PEYRARD ANTOINE
TAWA LAMA MATHIAS

FC ECHIROLLES
GUC
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
ST SIMEON BRESSIEUX
VOUREY SP.
UNIFOOT
VALLEE DU GUIERS F.C.
U.S. CORBELIN
VALLEE DU GUIERS F.C.
O. NORD DAUPHINE
GUC FOOTBALL FEMININ
U. S. BEAUVOIR ROYAS
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
ST SIMEON BRESSIEUX
U.S. CORBELIN
US DOLOMIEU
FC ECHIROLLES
LE BOURG D OISANS
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB

CERTIFICATION CFF2 du 30 novembre 2022 SEPTEME

Liste des inscrits :

AIT IZEM FATIHA
CAILLAT GREGORY
CAMARA SEKOU AHMED
DESPLANCHES ENZO
EXBRAYAT FREDERIC

SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ST SIMEON BRESSIEUX
ES RACHAIS
F.C. SEYSSINS
VALLIS AUREA FOOT



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 577 JEUDI 20 octobre 2022

FABRIER FLORENT
GARCIA LEO
GIRERD SEBASTIEN
GUEDDAH BADIS
HARKOU AMIR
INGALA VINCENZO
JANICHON VALENTIN
KEITA ISSA
MENDEZ MATTEO
MONTAGNIER DAVID
MONTROYA GRIMA FREDERIC
MOREL ARNAUD
MOULIN-BARASSI THIBAUT
NOEL FABRICE JUNIOR
OMBA KABALO FRANCIS
PERNOT ALDRIC
SUAREZ SEBASTIEN
VIOUX AURELIEN
YNNA JEREMY
YOUNES HABIL

F.C. D'ECHIROLLES
FC CHARVIEU CHAVAGNEUX
VALLEE DU GUIERS F.C.
F.C. SEYSSINS
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
F.C. SEYSSINS
MOS3R FOOTBALL CLUB
F.C. D'ECHIROLLES
MOS3R FOOTBALL CLUB
MOS3R FOOTBALL CLUB
U.S. REVENTINOISE
U.S. LA MURETTE
GF38
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ISLE D'ABEAU F.C.
U.S. DOLOMOISE
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
U.S. CHATTOISE
U.S. DOLOMOISE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

Modalités d'inscription :

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>